



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

VILLENEUVE-LOUBET, LE - 6 JUIL. 2026

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : LTN ESPINASSE

***LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES***

Arrêté S.D.I.S. N° 26 0032

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Sauvetage Aquatique de Surface – Spécialistes du Secours Héliporté » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2026 (SAS SSH).

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 10 avril 2025 relatif à l'appréciation des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice des fonctions des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et pour l'aptitude à la conduite des véhicules du service ;

VU l'instruction ministérielle du 21 février 2017 relative à l'emploi des hélicoptères de la sécurité civile ;

SUR proposition du sous-directeur chargé de l'organisation opérationnelle des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

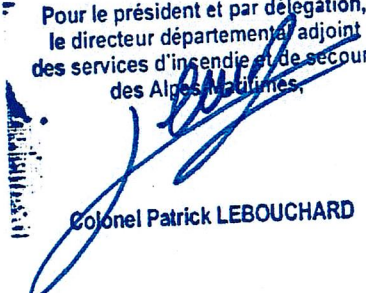
Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Sauvetage Aquatique de Surface – Spécialistes du Secours Hélicopté » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2026 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté S.D.I.S. n° 251854 du 31 décembre 2025 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le chef du groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le président et par délégation,
le directeur départemental adjoint
des services d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes,

Colonel Patrick LEBOUCHARDE